

DIRECTION DES FINANCES

Mme Virginie GINESTRA

virginie.ginestra@ville-grandcouronne.fr

Notre référence : DFIN2024-04-BO-JL/VG/KBG

DECISION N° 2024/14 - Demande de subvention – Achat d'une balayeuse d'occasion.

Vu L'article L2122-22,26° du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délégation consentie par le conseil municipal de Grand-Couronne au maire en date du 16 juillet 2020 ;

Vu la délibération du 9 novembre 2021 modifiant la délibération du 16 juillet 2020 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire ;

Vu la délibération du conseil municipal du 15 mars 2022 portant délégation du Conseil Municipal au Maire, en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT, 26°, délègue au maire la possibilité de solliciter des fonds de concours auprès de tous les financeurs ;

Dans la continuité du souhait de la ville de participer à l'achat d'une balayeuse pour améliorer la qualité de vie des résidents, renforcer la sécurité et l'hygiène, tout en reflétant positivement l'image de la localité ;

L'achat d'une balayeuse dans notre commune peut être significatif pour plusieurs raisons :

- La balayeuse de voirie contribue à maintenir les rues, les trottoirs et les espaces publics propres. Elle élimine les débris, les feuilles mortes, les détritiques et autres saletés, améliorant ainsi l'esthétique de la commune.
- En éliminant les déchets, la balayeuse réduit la prolifération d'insectes, de rongeurs et de bactéries. Cela favorise un environnement plus sain pour les résidents et les visiteurs.
- Les débris sur la chaussée peuvent être dangereux pour les conducteurs, les cyclistes et les piétons. La balayeuse contribue à réduire les risques d'accidents en maintenant les routes propres et dégagées.
- L'utilisation de balayeuse automatisée permet d'économiser du temps et des ressources humaines par rapport au nettoyage manuel. Cela peut réduire les coûts opérationnels pour la commune.
- Une commune propre et bien entretenue renforce la fierté des habitants et crée une image positive pour les visiteurs et les investisseurs potentiels.

Cependant, le projet global implique un investissement important :

A ce stade, ce projet s'évalue à 88 500.00 € HT comprenant l'achat et la livraison d'une balayeuse d'occasion.

Cette opération est éligible au titre des subventions ou des fonds de concours du Conseil Départemental de Seine-Maritime et son montant s'élève à 88 500.00 € HT soit 106 200.00 € TTC

A cet effet, le plan de financement est donc le suivant :

DIRECTION DES FINANCES

Mme Virginie GINESTRA

virginie.ginestra@ville-grandcouronne.fr

Notre référence : DFIN2024-04-BO-JL/VG/KBG

Projet : Achat d'une balayeuse d'occasion	Montant HT de l'opération
Balayeuse	88 500,00 €
TOTAL	88 500.00 €

Considérant les dépenses d'un montant de 88 500.00 € HT à la l'achat d'une balayeuse d'occasion pour la commune de Grand-Couronne.

Décide,

De solliciter aux montants les plus élevés, les subventions et fonds de concours du Conseil Départemental de Seine-Maritime pour cet investissement évalué à 88 500.00 € HT.

Fait à Grand-Couronne, le 10 avril 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217603190-20240412-DEC-2024-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2024

Publication : 16/04/2024



Julie LESAGE

Maire

Conseillère départementale